



JOURNÉE NATIONALE DU DROIT À L'ALIMENTATION



**" VERS UN ACCÈS DIGNE À UNE
ALIMENTATION DE QUALITÉ
POUR TOUS ! "**

**Vendredi 20 septembre 2019
9h- 17h - REIMS
Conférences/Débats**

AVEC LA CONTRIBUTION DE :



**MAISON DIOCESAINE SAINT-SIXTE
6 rue Lieutenant Herduin
51100 REIMS**



DÉMARCHE ET ATTENTES DE LA JOURNÉE

EAPN France, avec beaucoup d'autres, fait le constat que le **modèle de production agricole**, aujourd'hui dominant, est **non durable**. Il est créateur de beaucoup de richesses mais aussi de **grandes pauvretés et d'inégalités** en France et dans le monde.

La France est un grand pays agricole. Malgré cela, **un tiers des agriculteurs français** sont pauvres, avec un reste à vivre de moins de 350 € par mois, et **8 à 10 millions de nos concitoyens** sont en **précarité alimentaire**.

Nous considérons que la prochaine réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) constitue une opportunité pour changer de paradigme et passer d'une politique agricole commune à une politique alimentaire commune, assurant le caractère **durable** et **effectif** du **droit à l'alimentation**.

L'objectif de la journée nationale de Reims, **le vendredi 20 septembre 2019**, est de sensibiliser et de mobiliser le maximum d'acteurs sur les questions d'un **droit à l'alimentation digne et de qualité** et de la **démocratie alimentaire**, en particulier pour les personnes en situation de pauvreté. Cette journée est conçue comme la première étape d'un cycle de réflexion qui devra se poursuivre dans les années à venir.

PROGRAMME

9h : Accueil des participants

9h20 : Introduction de la journée

Par **Bertrand Boussagol**, Président de l'URIOPSS Champagne-Ardenne

9h30 : Présentation générale de la démarche

- **Guy Janvier**, Président d'EAPN France
- **Florence Lambert**, Cheffe de service de Club de Prévention Epernay
- **Henry Vigourt**, Délégué CRPA Grand Est/Champagne-Ardenne
- **Jean Claude Balbot**, Agriculteur retraité - Administrateur CIVAM
- **Sandrine Le Feur**, Agricultrice bio - Députée de la 4e circonscription du Finistère

10h-11h15 et 11h30-13h : Ateliers

Atelier 1 : Quel système de production ?

Avec la participation de :

- **Arnaud Delacour**, Président de l'UNPT
- **Quentin Delachapelle**, Paysan - CIVAM de l'Oasis
- **Léo Tyburce**, Directeur Filières et Territoires de Bio en Grand Est - Site de Châlons-en-Champagne

Atelier 2 : Quel système de distribution ?

Avec la participation de :

- **Boris Tavernier**, Directeur du réseau VRAC
- **Julien Adda**, Directeur du Réseau Cocagne

Atelier 3 : Quelles attentes et demandes des bénéficiaires ?

Avec la participation de:

- **Bénédicte Bonzi**, Auteure d'une thèse menée à l'EHESS sur Le Don et les violences alimentaires
- **Bruno Hubert**, Délégué CRPA Champagne-Ardenne
- **Henry Vigourt**, Délégué CRPA Champagne-Ardenne

Atelier 4 : Qu'est ce que le droit à l'alimentation ?

Avec la participation de :

- **Magali Ramel**, Doctorante en droit public sur le droit à l'alimentation dans la lutte contre la précarité alimentaire en France
- **Dominique Paturel**, Chercheuse à l'INRA de Montpellier

13h-14h30 : Repas sur place

14h30 : Restitution des ateliers

Avec **Marc Fourdrignier**, Enseignant - Chercheur

15h : Table ronde et questions, débats

16h : Conclusion et perspectives

- **Marc Fourdrignier**, Enseignant - Chercheur
- **Guy Janvier**, Président d'EAPN France

CIVAM : Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

CRPA : Conseil Régional des Personnes Acoompagnées et/ou Acceuillies

EAPN : European Anti Poverty Network

EHESS : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

UNPT : Union Nationale des Producteurs de Pommes de Terre

URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Oeuvres Privées Sanitaires et Sociales

VRAC : Vers une Réseau d'Achat Commun

Qui sommes-nous?

EAPN France - branche française du *European Anti Poverty Network* - est un réseau européen de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, créé en 1990. Son activité consiste à faire de la lutte contre la pauvreté une des priorités de l'Union Européenne et, à terme, à éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale. La participation des personnes en situation de pauvreté est un des axes majeurs de son action.

L'URIOPSS Champagne-Ardenne fédère plus de 400 Associations, Etablissements et Services du secteur social, médico-social et sanitaire, soit plus de 25 000 personnes salariés et bénévoles et plus de 40 000 personnes accompagnées. Représentation auprès des institutionnels, animation de réseaux, diffusion d'informations, offres de formation et d'accompagnement, l'URIOPSS Champagne-Ardenne est aux côtés des acteurs du secteur au quotidien. Elle a pour but de regrouper les associations à but non lucratif et les groupements d'associations, fédératifs ou non, ainsi que les organisateurs et services du secteur associatif ou issus de ce secteur, ouvrant notamment dans les secteurs sanitaire, social, médico-social et socio-culturel.

INFOS PRATIQUES

Plan d'accès



**MAISON DIOCESAINE
SAINT-SIXTE
6 rue Lieutenant
Herduin
51100 REIMS**

Inscriptions

Inscription obligatoire **avant le 11 septembre 2019** en retournant le formulaire d'inscription :

Par mail : secretariat.ca@uriopss-grandest.fr

Par courrier : URIOPSS Champagne Ardenne 14 avenue Hoche 51100 REIMS

Inscription en ligne sur : www.uriopss-grandest.fr

Tarif de la journée :

- Associations, établissements et services, collectivités, institutions, sociétés, syndicats : 20€/personne (inscription et repas compris)
- Grand public : Nous vous invitons à contribuer à l'organisation de cette journée en participant librement

Règlement par chèque ou virement - IBAN : FR76 4255 9100 0008 0025 2768 247

Pour plus d'informations, contacter :

EAPN France

Guy Janvier

tel: 06.65.23.99.94

mail: g.janvier99@laposte.net

URIOPSS Champagne-Ardenne

Jérôme Buisson

tel: 06.31.76.45.34

mail: j.buisson@uriopss-grandest.fr

* Conditions d'inscription : les inscriptions (journée + repas) ne seront effectives qu'à réception de leur règlement avant le 11 septembre 2019. Toute annulation doit se faire par écrit au moins une semaine avant la journée. Au-delà, aucun remboursement ne sera possible.